

réclament depuis des années? Est-il contraignant que les facteurs puissent désormais choisir l'endroit où ils prennent leur repas de midi? Nous ne leur enjoignons pas de revenir au bureau de poste. Ils peuvent manger chez eux s'ils le désirent, ou au restaurant en cours de route, ou revenir au bureau de poste si cela leur chante. Est-il contraignant qu'ils soient requis de pointer seulement une fois par jour, le matin, au lieu de le faire quatre fois par jour, comme certains de leurs dirigeants l'avaient proposé?

Le député de Calgary-Nord a soulevé la question d'une société de la Couronne. Je tiens à dire qu'on n'a pris aucune décision à ce sujet. Il faudrait évidemment un débat en règle si la Chambre était saisie d'une question de ce genre.

J'estime que les Postes pourraient sans doute fonctionner d'une façon plus économique sous ce régime, mais c'est au Parlement d'en décider. Entre-temps, nous nous inspirons de cet idéal et nous comparons l'ancienne manière de faire avec les procédés plus modernes que permettrait ce système.

Le député de Vancouver-Quadra a proposé que le ministère s'appelle celui de Communications et des Services postaux. J'apprécie ses raisons, mais nous estimons que les Postes doivent faire partie du grand ministère des Communications. Les expressions «Ministre des Postes» et «ministère des Postes» seront conservées et continueront évidemment à figurer à l'annuaire du téléphone et à servir dans les relations internationales avec les bureaux de poste étrangers.

Nous n'avons nullement l'intention de faire mainmise sur les activités des aéroports, de la navigation maritime et ainsi de suite, pas plus que nous songeons à assurer les services de télécommunications des ministères de la Défense nationale ou de la Gendarmerie royale du Canada. Nous ne sommes pas, sous ce rapport, un ministère d'exploitation. Nous sommes un ministère fonctionnel.

Le ministère se consacrera beaucoup à la recherche et au développement dans tout le domaine des télécommunications afin que le Canada demeure à l'avant-garde. En tant que ministère d'exploitation, par exemple, nous ne nous occuperons que de domaines spécialisés, comme nos propres laboratoires de recherche. Mais même nos satellites ne seront pas exploités par le ministère. Ils le seront, après que nous les aurons conçus et construits, par la nouvelle direction des satellites de télécommunications, quel que soit son nom.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter. On a parlé de la doctrine du rapport Freedman et

[L'hon. M. Kierans.]

de la nécessité de la mettre en pratique. J'approuve le ministre du Travail quand il présente des recommandations fondées sur ces remarques et sur le rapport du groupe d'étude Woods. Mais, en aucun cas, les changements apportés au ministère des Postes n'ont fait surgir le genre de problèmes qui se sont posés au juge Freedman, lorsqu'il a examiné la situation des chemins de fer, à propos de la dieselisation et des parcours prolongés. Dans le cas des employés des Postes, on n'a introduit aucun changement technologique. Il n'y a pas eu d'automatisation pour réduire le nombre des emplois ou pour rendre certains postes superflus. Tous les changements que nous apportons à l'organisation, tendent à l'amélioration des services. Personne ne risque de perdre son emploi.

Nous avons 2,084 employés. Leurs conditions de travail seront améliorées, car ils ont déjà la possibilité d'accomplir leur tâche quotidienne plus rapidement. Pas un d'eux ne risque de perdre son emploi. On a modifié l'organisation du travail des employés des Postes et certains ont critiqué cette modification, mais la loi sur la Fonction publique prévoit une méthode pour résoudre les différends de ce genre. Les travailleurs et leurs syndicats sont libres de l'employer, et j'ai eu le plaisir de déclarer aujourd'hui à la Chambre que nous sommes bien avancés dans cette voie. Les responsables des Postes observeront, bien entendu, toutes les décisions qu'on prendra.

M. Orlikow: Il est intéressant d'entendre le ministre approuver les principes du rapport de la Commission Freedman. Il est évident qu'il les approuve. Il l'a fait hier. Il les approuve tant qu'ils n'affectent pas son ministère. Certes, d'après le principe essentiel du rapport, lorsqu'on apporte des changements profonds aux conditions de travail des employés, ceux-ci ont le droit d'être consultés.

Le ministre peut s'en moquer, mais le fait est que jusqu'ici, à tort ou à raison, les facteurs avaient le droit de faire une pause pour le repas de midi—de revenir au bureau de poste pour prendre leur repas et de s'en retourner. Il est vrai que, dans bien des cas, ils devaient ainsi passer une heure sur le réseau de transport en commun—période pour laquelle ils étaient payés par le ministère des Postes.

M. le vice-président: A l'ordre. Afin que la Chambre puisse passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire, je quitte maintenant le fauteuil.